

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25501**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Agora performance

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coach professionnel accompagne une personne, un groupe ou une équipe pour le développement de leurs potentiels, de leurs savoir-faire et savoir-être dans le cadre d'objectifs professionnels ou personnels.

Il favorise la prise de conscience par une personne, un groupe ou une équipe de ses modes de fonctionnement, avec l'objectif de dépasser la situation dans laquelle elle ou il se trouve et d'atteindre ses objectifs professionnels et/ou personnels qu'elle ou il s'est fixé(e) seul ou avec son employeur.

Il contribue à simplifier pour le coaché la recherche et la mise en application de solutions propres, qui permettent d'obtenir des résultats concrets et mesurables.

Ses principales activités exercées sont les suivantes :

- 1) Déterminer le besoin, proposer l'accompagnement adapté, élaborer le contrat de prestation.
- 2) Conduire des entretiens de coaching.
- 3) Evaluer les résultats de l'accompagnement dans le but d'atteindre les objectifs fixés et l'autonomie de son coaché.
- 4) Intégrer dans sa pratique l'évolution du métier et des besoins des clients.

Les compétences attestées:

- Analyser la demande d'accompagnement et la pertinence du coaching.
- Définir le cadre de la prestation.
- Adopter une posture neutre.
- Favoriser l'expression du coaché par l'écoute, le questionnement, la reformulation, le feedback.
- Clarifier et définir les objectifs.
- Structurer l'entretien.
- Adapter son intervention à la progression du coaché.
- Analyser la progression et les résultats de l'accompagnement.
- Respecter l'éthique et la charte de déontologie.
- Comparer sa pratique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

le consulting

la formation,

le management,

les ressources humaines.

coach individuel, de groupe et d'équipe,

coach interne,

coach en développement des compétences.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- 1) Déterminer le besoin, proposer l'accompagnement adapté, élaborer le contrat de prestation.
- 2) Conduire des entretiens de coaching.
- 3) Evaluer les résultats de l'accompagnement dans le but d'atteindre les objectifs fixés et l'autonomie de son coaché.
- 4) Intégrer dans sa pratique l'évolution du métier et des besoins des clients.

A/ Modalités d'évaluation après un parcours de formation :

- études de cas,
- mises en situation,
- mémoire.

B/ Modalités d'évaluation après un parcours VAE :

- 1/ Entretien afin de vérifier les conditions de faisabilité.

2/ Remise du livret de recevabilité et décision.

3/ Rédaction du livret de preuve.

4/ Accompagnement (facultatif) par le directeur pédagogique pendant la réalisation du dossier VAE, du mémoire décrivant deux coachings réalisés et la préparation à l'entretien de coaching (mise en situation).

5/ Organisation du jury.

6/ Rencontre du jury.

7/ En cas de VAE partielle, préconisation et rencontre du candidat.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 4 personnes (deux hommes, deux femmes) : - 2 professionnels du coaching en activité non intervenant dans l'organisme de formation. Un des 2 professionnels remplit le rôle du président du jury, - 2 membres de l'organisme certificateur : le directeur pédagogique et la directrice qualité.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé de 4 personnes (deux hommes, deux femmes) : - 2 professionnels du coaching en activité non intervenant dans l'organisme de formation. Un des 2 professionnels remplit le rôle du président du jury, - 2 membres de l'organisme certificateur : le directeur pédagogique et la directrice qualité.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Le jury unique est composé de 5 personnes (deux hommes, deux femmes et un président de jury H ou F) : - 2 coachs en activité extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont un est employé (50%) et un employeur (50%), - d'un(e) président(e) de jury, - de la directrice qualité et d'une formatrice d'Agora Performance.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 08 mai 2011, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

22 certifiés par an

Autres sources d'information :

accueil@agoraperformance.fr

Lieu(x) de certification :

A Lyon, avec un jury unique

Le Phénix 7

Quai de Bondy

69005 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

A Lyon, avec un jury unique

Le Phénix 7

Quai de Bondy

69005 Lyon

Historique de la certification :